

VÉRIFIER AU PRONONCÉ

**Déclaration de Mme Charo Mina-Rojas
Débat public du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
27 Octobre 2017**

Mr le Président, vos Excellences, mes collègues de la société civile, Mesdames et Messieurs,

Bonjour. Je vous amène les salutations de vie, joie, espoir et liberté, comme le veut la tradition des terres ancestrales des peuples de descendance africaine en Colombie.

Je vous adresse aujourd'hui dans ma capacité de membre de l'équipe de droits humains du Processus des Communautés Noires; comme membre du Réseau de Solidarité Afro-Colombienne, de l'Alliance Noire pour la Paix, et du Corps Spécial de Haut Niveau pour les Peuples d'Ethnies Minoritaires. Je vous adresse aussi au nom du Groupe de Travail des ONGs sur les Femmes, la Paix, et la Sécurité. Je suis une femme de descendance africaine, et une activiste pour la paix et les droits humains; j'ai dédié plus de la moitié de ma vie à l'éducation des et au combat pour les droits culturels, territoriaux, et politiques des femmes Afro-Colombiennes, et de nos communautés, et pour notre libre autodétermination. C'est un honneur et une grande responsabilité d'avoir été nommé par mes collègues au niveau global pour représenter aujourd'hui la communauté de la société civile sur les femmes, la paix, et la sécurité à ce débat important.

J'étais très impliquée dans le processus de paix historique à la Havane entre le gouvernement Colombien et le groupe guérilla FARC. En représentant le Conseil National Afro-Colombien pour la Paix (CONPA), j'ai plaidé pour assurer que les droits et les attentes des peuples de descendance africaine soient inclus dans l'Accord de Paix célébré aujourd'hui par la Colombie et le monde entier. Je suis en mesure de vous parler de première main de l'importance des négociations et des processus de mise en œuvre inclusifs qui soutiennent la participation des femmes de différentes origines ethniques, emblématiques des objectifs et principes de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000).

La Colombie est devenue une nouvelle source d'espoir grâce à l'aboutissement de l'Accord de Paix compréhensif. Deux provisions étaient particulièrement progressives et pourraient amener des changements significatifs pour les futurs processus de paix dans le monde : la première est l'inclusion explicite d'une perspective de genre comme principe intersectionnel; la deuxième est l'inclusion du Chapitre Ethnique qui fournit des garanties importantes pour assurer le respect de l'autonomie et la protection et promotion des droits des peuples de descendance africaine dans une perspective de genre, de famille, et générationnelle. L'inclusion de ces deux principes spécifiques représente un pas vers l'avant essentiel et un avancement historique autour des questions de paix et sécurité desquels l'ONU et d'autres pays touchés par la violence et les conflits armés pourraient prendre exemple. L'Accord de Paix a eu une grande importance pour la société civile et nous nous attendons à ce que, dans sa mise en œuvre, cet engagement et la participation active des femmes, des groupes ethniques, et leurs communautés continuent.

Néanmoins, la Colombie risque de gaspiller cette opportunité si le pays ne se désarme pas complètement et si les communautés les plus impactées par le conflit armé interne, y compris les femmes leaders des droits humains et les activistes, continuent à être ignorées dans la mise en œuvre de l'Accord de Paix. Je suis devant vous aujourd'hui pour rendre audible leurs urgents appels, de même que pour souligner que pour mon peuple, c'est une question de vie ou de mort. Il y a trois domaines prioritaires sur lesquels j'aimerais mettre l'accent dans ma déclaration : la participation des femmes de différentes origines ethniques ; l'importance de garantir la sécurité des défenseurs des droits humains, des activistes de la société civile et des communautés indigènes et de descendance africaine ; et la surveillance et réalisation inclusives des processus de paix.

Le premier domaine demande d'assurer la participation continue des femmes, surtout de communautés diverses, dans toutes matières relatives à la réalisation de l'Accord de Paix. Comme pour les femmes partout

dans le monde, les femmes en Colombie, et surtout de descendance africaine, nous nous mobilisons depuis des décennies pour rendre visibles les violations de nos droits et pour assurer des transformations significatives dans la façon la paix et la sécurité sont approchées. Ma chère sœur, Rita Lopidia du Sud-Soudan était ici l'année dernière pour témoigner l'importance de la participation des femmes Sud-Soudanaises dans les dialogues de paix et sécurité. En Afghanistan, les quelques femmes dans le Haut Conseil de Paix doivent continuellement lutter pour que leurs voix soient entendues. En Colombie, il n'y a aucune organisation ethnique représentative dans le Corps de Haut Niveau sur le Genre, qui fut établi pour surveiller la mise en pratique du Chapitre genre de l'Accord.

Alors que les parties à l'Accord de Paix travaillent avec la communauté internationale pour démobiliser les combattants des FARC, des paramilitaires et d'autres acteurs armés ont rempli le vide du pouvoir laissé par les forces FARC dans de nombreuses régions de la Colombie. Ceci a créé un besoin urgent de consultation avec les organisations des femmes locales et les leaders communautaires, de même qu'une nécessité à les inclure dans la conception des stratégies de protection locales afin de sauvegarder nos communautés. En consultation avec les communautés indigènes et de descendance africaine, le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent appuyer le gouvernement Colombien dans sa conception et mise en pratique de systèmes de sécurité et d'autoprotection communautaires qui tiennent en compte la question du genre. Ignorer nos préoccupations sécuritaires et nos alertes a pour l'instant eu des conséquences dévastatrices.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui concerne le besoin de garantir notre sécurité intégrale et collective. La sécurité comprend la sécurité physique des leaders et des communautés, ainsi que le respect et la protection des territoires et des droits territoriaux. La prolifération d'armes alimente la peur et les déplacements forcés parmi les communautés largement indigènes et de descendance africaine, ce qui impacte de manière négative la participation des femmes et leur mobilité, et donne lieu à une augmentation de violence sexuelle et basée sur le genre. Nous sommes alarmées par le nombre croissant d'assassinats et menaces envers les défenseurs de droits humains et activistes de paix partout en Colombie. Par exemple, les leaders et membres du Conseil Communautaire de Alto Mira et Frontera, une municipalité proche de la frontière de l'Équateur, continuent à être ciblés par des groupes paramilitaires et des détracteurs des FARC qui cherchent à contrôler le territoire afin d'y cultiver et vendre la coca. Juste la semaine passée, nous avons enterré Jair Cortés, le sixième leader tué dans cette municipalité, et nous étions urgemment forcés à évacuer plusieurs femmes leaders et leurs familles suite à des menaces de mort.

La violence sexuelle et basée sur le genre et la stigmatisation qui l'accompagne, surtout pour les femmes indigènes de descendance africaine et leurs enfants, représentent aussi une question de sécurité intégrale et collective. Le silence qui entoure ces crimes est aussi déplorable que les crimes eux-mêmes. Les femmes activistes risquent leurs vies pour porter leurs cas devant la justice. Il y a un besoin urgent d'établir une ligne de communication directe entre les autorités indigènes et de descendance africaine, les représentants des organisations des femmes, et la Juridiction Spéciale pour la Paix, aussi bien qu'avec la Commission de la Vérité, la Coexistence, et la Non-Répétition afin d'assurer que ces cas soient priorisés, que les auteurs soient amenés en justice, et que les survivantes aient accès aux services médicaux et psychosociaux nécessaires.

Pour terminer, il est crucial que le plan cadre pour la mise en œuvre de l'Accord de Paix inclue des objectifs et des indicateurs spécifiques dédiés à mesurer le progrès et les résultats des politiques, des programmes, et des réformes en accord avec les besoins, les valeurs, et les droits des peuples indigènes et de descendance africaine. Il est indispensable que le gouvernement Colombien et sa commission de mise en pratique acceptent et incluent les indicateurs ethniques, y compris les indicateurs de genre ethnique, développés et fournis par les organisations indigènes et de descendance africaine plus tôt ce mois-ci. Ces indicateurs doivent être soutenus par une véritable volonté politique. Ils aideront à effectivement transformer les conditions de guerre qui entravent le bien-être des femmes indigènes et de descendance africaine et leurs communautés, aussi bien que leur développement social et leur sécurité collective.

Pour les femmes de descendance africaine, assurer notre sécurité collective nécessite aussi que les principes de consentement libre, préalable, et informé, de consultation, d'autonomie, d'intégrité culturelle, et de participation significative, soient respectés et que les droits humains inscrits dans les normes nationales et internationales des droits humains soient inconditionnellement encouragés et protégés. Afin d'atteindre la paix en Colombie et ailleurs, il n'est pas seulement question de mettre fin à la guerre et la violence, mais aussi d'adresser collectivement les causes profondes du conflit, y compris les injustices sociales, celles basées sur le genre, et celles à caractère racial, et de promouvoir le bien-être de toutes les personnes de toutes origines et toutes religions. Cela implique aussi l'appui des efforts des femmes activistes au niveau local envers la démilitarisation et le désarmement de nos sociétés dans leur ensemble, et de limiter la circulation des armes légères, comme prescrits dans le Traité sur le commerce des armes et d'autres instruments juridiques. Tous les acteurs, y compris le Conseil de sécurité, le système de l'ONU, et les organisations régionales et sous régionales, et cruciallement, les Etats Membres, ont la responsabilité de remplir leurs obligations. L'agenda sur les femmes, la paix, et la sécurité, si mise en pratique et financé, peut offrir un chemin vers la paix dans mon pays et dans le monde, où l'égalité du genre, l'autonomisation des femmes et la protection des droits des femmes sont fondamentales pour la prévention de conflit et la paix durable.

Merci.

The NGOWG on Women, Peace and Security advocates for the equal and full participation of women in all efforts to create and maintain international peace and security. Formed in 2000 following the adoption of Security Council resolution 1325 (2000), the NGOWG now focuses on implementation of all Security Council resolutions that address this issue. The NGOWG serves as a bridge between women's human rights defenders working in conflict-affected situations and policy-makers at UN Headquarters.

The NGOWG coalition members are: Amnesty International; CARE International; Consortium on Gender, Security and Human Rights; Global Justice Center; Human Rights Watch; Inclusive Security; International Alert; MADRE; Nobel Women's Initiative; Refugees International; Oxfam; Saferworld; Women's Refugee Commission; and Women's International League for Peace and Freedom.